MF/MB SEANCE DU 18 FEVRIER 2008

2008/8914 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MUTUELLE PETITE ENFANCE "BABY DUCH" GESTIONNAIRE D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES SITUE 5, AVENUE DU PLATEAU - 69009 LYON (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Mutuelle Petite Enfance « Baby Duch » gère depuis de nombreuses années un Relais d'Assistantes Maternelles indépendantes situé sur le quartier de la Duchère, dans le 9e arrondissement.

Installé dans un secteur d'une grande mixité sociale, cet équipement s'efforce de répondre au mieux aux demandes des Assistantes Maternelles ainsi qu'aux besoins exprimés par la population locale. S'agissant de la seule structure de ce type sur le quartier, « Baby Duch » se retrouve également sollicité sur le secteur de Saint-Rambert dépourvu d'un tel équipement.

Afin de répondre à la demande de regroupement des Assistantes Maternelles, la Mutuelle a pu obtenir la mise à disposition d'une salle de classe au sein de l'école F. Mistral. Cette solution permettrait ainsi l'organisation d'un temps collectif par semaine, soit tous les lundis matin, de 8 h 30 à 12 h 00. Des modifications sont cependant nécessaires pour la remise en état de ce local et son utilisation en temps collectifs.

La Mutuelle a élaboré un chiffrage de ce projet qui s'élève à 6 312 € pour leur installation dans les locaux, ainsi que divers matériels et jeux. Elle en sollicite le financement par la Ville de Lyon.

Compte tenu de l'attente exprimée par les Assistantes Maternelles et les habitants du quartier, il semble nécessaire d'accéder à cette demande qui permettra le déroulement d'une activité de regroupement des Assistantes Maternelles indépendantes sur ce quartier. Ainsi, un montant de 6.000 € peut être proposé à la Mutuelle Petite Enfance. »

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

D E L I B E R E

1- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 6 000 € est allouée à la Mutuelle Petite Enfance Baby Duch, gestionnaire d'un Relais

d'Assistantes Maternelles situé 5, avenue du Plateau à Lyon 9e, dans le cadre de leur installation dans le local de l'école F. Mistral à Saint Rambert.

2- L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Mutuelle Petite Enfance Baby Duch, est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La subvention de fonctionnement sera prélevée sur la ligne de crédit n° 3549 et imputée à l'article 6574, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL